

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2026

Le 09 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 03 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN Adjoint
Mme MUSETTI	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme ROHEL Conseillère M ^{alc}
M. VERNEUIL	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. PALAT Conseiller M ^{al}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

022 - OBJET : Désignation d'un correspondant défense

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant suite à ce renouvellement, qu'à la demande de M. le Préfet, il convient de désigner un nouveau correspondant défense pour la commune,

Considérant qu'en raison de sa mission de sensibilisation auprès des concitoyens aux questions de défense il constitue un interlocuteur privilégié pour les administrés ainsi que pour les autorités militaires du département ou de la région ;

Considérant que ce réseau de correspondants, piloté par le Préfet de la Gironde, est animé notamment par la diffusion d'informations régulières relatives à l'accidentologie ainsi que par l'organisation de réunions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ

- ☞ Décide de nommer M. Michel LE BREDONCHEL, correspondant défense de la commune de Lesparre.
- ☞ Autoriser M. le Maire, à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260409-0022-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 10/04/2026